

**Au Conseil communal  
du Mont-sur-Lausanne**

---

**Rapport de minorité de la Commission des Finances chargée  
d'examiner le préavis municipal No 6/2020**

**Arrêté d'imposition pour l'année 2021**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Cédric MOTTIER, le mardi 25.08.2020 à dessein d'examiner le préavis cité en titre. La Municipalité a participé à la séance (M. A. Gueux excusé). Nous remercions ses membres pour les renseignements et explications donnés et les réponses fournies à nos questions.

**Examen du préavis**

Le préavis 6/2020 demande au Conseil Communal de se positionner sur l'augmentation du taux d'imposition de 73.5 à 76, sur la base du plan d'investissement 2020 à 2031. Aussi peu enthousiasmante que soit la perspective de cette augmentation d'impôts, le véritable enjeu est de savoir si le plan d'investissement tel qu'il a été préparé par la Municipalité, après un arbitrage et une planification minutieuse est soutenable financièrement sans recourir à une augmentation d'impôts.

Nous devons garder à l'esprit que l'enjeu de ce préavis est de déterminer l'équilibre à trouver pour le financement de ces investissements entre fiscalité actuelle et fiscalité future. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir une vision aussi claire que possible de la répartition des investissements entre investissements du périmètre actuel de notre commune et périmètre futur, suite au développement à venir.

A noter que si la commune n'est pas maître du développement induit par le SAF, maintenant que les recours au Tribunal Fédéral ont été arbitrés, il n'en va pas de même pour les investissements liés au développement auquel le Conseil a consenti librement et qui ont fait l'objet de plans de quartiers distincts.

Dans *l'idéal*, le développement des nouveaux quartiers devrait se faire majoritairement par le biais d'emprunts lesquels devraient être remboursés à terme grâce **aux** recettes fiscales supplémentaires provenant des **contribuables** des nouveaux quartiers.

A l'inverse, les investissements nécessaires au patrimoine actuel devraient se faire majoritairement au travers de la marge nette d'autofinancement, même si le recours à l'endettement pour une partie de ces investissements du patrimoine actuel est tout à fait acceptable, étant entendu qu'une partie des investissements du patrimoine actuel sont partiellement induits par le développement à venir.

Sans remettre en question les priorités du plan d'investissement, une partie de ces investissements nous étant imposée par les décisions du passé, il s'agit maintenant de s'interroger sur la soutenabilité de l'endettement qu'occasionnerait un tel plan d'investissement sans un équilibrage du financement entre fiscalité actuelle et future.

**Les tableaux de la fiduciaire BDO montrent** bien que le plan des **investissements** de la Municipalité fera grimper l'endettement à MCHF 149.8 à l'horizon 2031, ce malgré une augmentation graduelle de la fiscalité immédiate.

**Sans adaptation immédiate de la fiscalité, l'endettement augmenterait à l'horizon 2031 à MCHF 166.7 !**

**En admettant** que la part du plan d'investissement se répartit pour moitié entre développement et périmètre actuel et que la MNA attendue sur la période de 2020 à 2031 s'élève à approximativement MCHF 55, la part des investissements hors développement devant être financée par l'emprunt serait de MCHF 20.

L'augmentation d'impôt proposée de 73.5 à 76 couvrirait tout de même MCHF 12 sur cette période, laissant un montant presque équivalent à la charge de l'endettement. Sans augmentation d'impôt, ce seraient MCHF 25 qui seraient à la charge de l'endettement auquel viendra s'ajouter la partie développement de MCHF 75, soit une augmentation de l'endettement de MCHF 100, portant l'endettement total à MCHF 162.

En se basant sur les projections démographiques de BDO, **soit** 12'500 habitants à l'horizon 2031 et sans augmentation d'impôt, la dette par habitant avoisinerait CHF 12'960 soit près du double de l'endettement actuel.

Il est à noter que l'accélération constatée par la Municipalité des projets arrivant à maturité pour les périmètres du SAF nous font craindre une accélération de l'endettement encore plus rapide que les projections de BDO. Force est de constater que la commune du Mont ne maîtrise pas le calendrier de ces mises à l'enquête et, par cascade les sorties de liquidités liées aux équipements communautaires qui devront être pris en charge en attendant un remboursement au travers d'un TEC encore **incertaine**. La marge de manœuvre de la Municipalité est faible et le seul levier à sa disposition pour contenir l'endettement est **le recours** à une augmentation de ses recettes fiscales par une augmentation immédiate du taux d'imposition.

En outre, il est à relever que la diminution du taux d'imposition de 1,5 point en 2020 pour contrebalancer l'augmentation du taux cantonal avait déjà soulevé des interrogations semblables à celles d'aujourd'hui. Le fait de vouloir garantir un possible référendum avait

considérablement influencé le résultat que l'on connaît ! Certes, toute augmentation d'impôts demeure impopulaire, peut-être aurait-il fallu oser davantage ... mais ce n'aurait pas été raisonnable ! Nous saluons l'effort fait par la Municipalité quant à la planification très échelonnée des investissements : la Municipalité doit faire face aux exigences effectives du court terme, tout en diluant dans le temps le « moins essentiel ».

Il s'agit également de relever que le taux cantonal qui a augmenté de 1,5 point en 2020 diminuera de 1,0 point en 2021 ; ce qui signifie que la charge fiscale totale (Canton + Commune) **se limitera à + 1,5 effectif** avec le passage à 76,0. Cet effort minimal semble être acceptable pour les Montains.

Rappelons que les comptes 2019 se sont soldés par un déficit de CHF 1'446'297.00. Si en 2020, la situation s'annonçait meilleure, c'est l'effet Covid qui se manifeste ! Cela veut dire que les possibilités d'économiser sur le fonctionnement se restreint et risque d'impliquer de sérieux sacrifices sur des prestations appréciées actuellement par la population.

Entre 2010 et 2019 la Commune a investi près de 97 mios pour mettre en place durant cette période : soutien aux garderies, APEMS, Ecole de musique, renforcement des transports publics, ... , sans parler des bâtiments scolaires, salles de gym, terrains de sports. Effectivement, ce regard sur les dix dernières années révèle l'énorme effort consenti pour la population en place ...

Forts de ce qui précède, tout comme la Municipalité, les signataires de ce rapport de minorité estiment que les investissements à venir, indispensables pour accompagner le développement de notre commune, doivent impérativement être mieux repartis entre fiscalité actuelle et future.

### **Conclusion**

La minorité de la Commission des Finances propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- d'accepter la demande de la Municipalité de porter à 76% de l'impôt cantonal de base les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2021.

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 septembre 2020

Les membres (*rapport de minorité*) :

Arnaud Brûlé



Olivier Maggioni



Philippe Vaucher



Le rapporteur :

Jean-Pierre Moser

